

Actualité Lille

Une cycliste de 12 ans tuée par un camion : quelles leçons en tirer et comment améliorer la sécurité des vélos en ville ?

Samedi 25.12.2010, 05:10 - La Voix du Nord



Les sas vélos, ici boulevard Victor-Hugo, permettent aux cyclistes d'attendre au feu devant les voitures. Mais il n'y en a pas partout.

| ON EN PARLE |

Le sujet est délicat, vu le drame et ses circonstances. Mais le décès, mercredi, d'une cycliste de 12 ans, tuée par un camion de livraison boulevard Victor-Hugo (nos éditions précédentes) pose des questions sur la sécurité de la circulation des vélos en ville. La jeune fille pédalait, en direction de la porte des Postes, sur la bande cyclable avec son père et son frère. Ils étaient arrêtés à un feu rouge à côté du poids lourd. Quand le feu est passé au vert, la famille est repartie. Le chauffeur routier a vu le père et le frère avancer. Il les a laissés passer alors qu'il allait s'engager à droite rue de Wazemmes. Mais il n'aurait pas aperçu la petite fille derrière eux, qui se trouvait apparemment dans son angle mort. Il a tourné et l'a écrasée.

Ce manque de visibilité d'une zone auquel est confronté n'importe quel conducteur lorsqu'il regarde dans son rétroviseur peut se révéler un piège aux conséquences terribles : « Les angles morts des véhicules lourds sont le risque majeur, impliqués dans sept cas sur dix, des accidents graves ou mortels pour les cyclistes en ville », indique l'ADAV (Association droit au vélo). Et de rappeler ses actions de sensibilisation, par exemple la pose d'autocollants à l'arrière des bus Transpole afin d'inciter les cyclistes à ne pas dépasser par la droite. L'association veut tirer les leçons de la tragédie : « Droit au vélo compte sur les pouvoirs publics pour communiquer à grande échelle sur les dangers des angles morts et multiplier les actions de prévention auprès des routiers. » Il en existe déjà : « Ces accidents n'arrivent pas souvent mais ils sont les plus dangereux pour les cyclistes, souligne Vinciane Faber, conseillère municipale Verte chargée du plan vélo. Régulièrement, pour les cyclistes, on essaie de leur faire comprendre ce danger et, pour les transporteurs, qu'ils soient d'autant plus vigilants. On a ainsi financé les autocollants de l'ADAV sur les bus. Mais ce n'est pas suffisant. »

Sas vélos aux feux

Et d'envisager d'intensifier cette communication, par exemple lors de la grande campagne d'affichage annuelle thématique autour du vélo. En 2010, c'était le vol. En 2011, ce sera l'éclairage : « Pourquoi pas les angles morts en 2012 », explique l'élue souhaitant aussi que de telles initiatives essaient au plan national. Elle mesure la difficulté de résoudre ce problème : « Ça ne pardonne pas. Pour être montée dans un camion, c'est vraiment impressionnant : le chauffeur ne voit rien. Je me mets à la place du routier (libéré après une garde à vue) , je pense qu'il est de bonne foi : il a tourné et n'a pas vu la fille. » Peut-être aurait-il en revanche pu la voir si un sas vélos avait été présent au feu où tous étaient arrêtés côte à côte avant de repartir. Ce type de sas existe à d'autres feux du boulevard Victor-Hugo ainsi qu'ailleurs en ville. Il s'agit d'une petite zone réservée aux vélos devant les véhicules à l'arrêt au feu rouge, matérialisée par des bandes vertes. Les cyclistes sont ainsi visibles des conducteurs. L'ADAV réclame de les « systématiser au niveau des carrefours ». Ils ne sont donc pas partout mais se développent : « À chaque fois qu'il y a des travaux de voirie, on en met », précise Vinciane Faber. Sans attendre ces chantiers, l'élue aimerait en voir à des endroits sensibles : « C'est difficile d'en mettre à tous les feux. Mais il faudrait peut-être une réunion afin d'identifier les carrefours dangereux. Après, ces sas ne sont pas forcément respectés par les automobilistes. On discute avec la police municipale pour les sensibiliser à respecter ces zones. » L'ADAV la rejoint, dénonçant le « laxisme ambiant où tout un chacun considère en toute impunité les aménagements cyclables et les trottoirs comme des aires de stationnement, contribuant ainsi à la mise en danger des usagers les plus vulnérables ». Il reste du chemin avant une cohabitation harmonieuse entre vélos et véhicules... • B. DU.